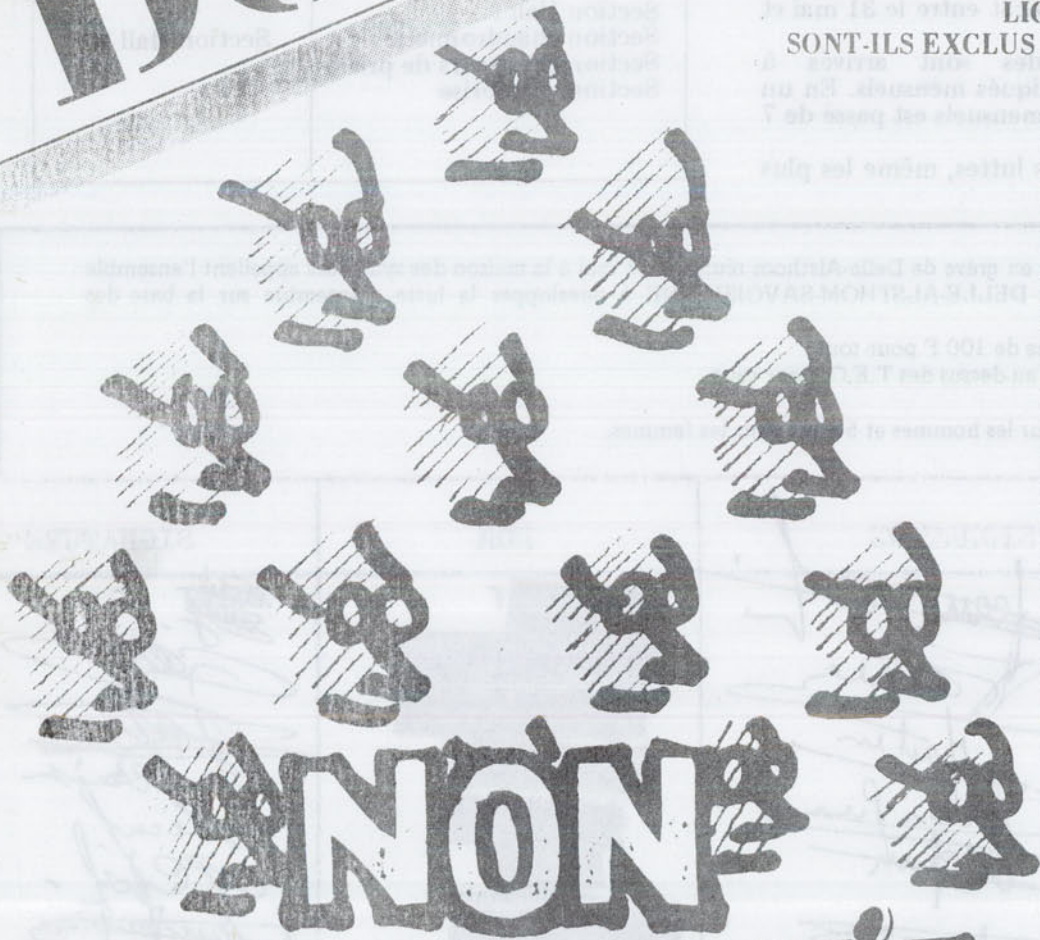


alsthom - saint ouen

# DOCUMENT

COMMENT  
2 MILITANTS OUVRIERS,  
RECONNUS ET ESTIMES PAR LES TRAVAILLEURS,  
LICENCIES PAR LE PATRON,  
SONT-ILS EXCLUS BUREAUCRATIQUEMENT  
DE LA CGT ALSTHOM ?



## ANON

## A LA BUREAUCRATIE

### LE SYNDICAT EST L'ARME DE TOUS LES TRAVAILLEURS



2 fr.



NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
[REDACTED]	D. [REDACTED] A. [REDACTED] W. [REDACTED] S. [REDACTED] J. [REDACTED]	[REDACTED]	<del>D. [REDACTED]</del> J. [REDACTED] A. [REDACTED] L. [REDACTED] E. [REDACTED]

ILS ONT LUTTE POUR L'UNITE DES MENSUELS ET DES HORAIRES

Le jeudi 27 mai, les directions syndicales proposaient que les mensuels fassent la grève sur les tas pendant que les horaires iraient à la manifestation centrale avec tous les travailleurs parisiens. Catenacci et Vacher luttèrent pour que les mensuels aillent avec les horaires à la manifes-

tation. La direction syndicale le leur reprochera. Ils ont soutenu les grèves des autres catégories que la leur, des autres entreprises que la leur. Ils ont montré à leurs camarades de travail ce que voulait dire être « un militant de la classe ouvrière ».

I.



<p>au CATENACCI C.G.T. VACHER C.F.D.T.</p>	<p><u>SYNDICAT DES METAUX DELLE-ALSTHOM-SAVOISIENNE</u></p>	<p>NON F.S.N.</p>
<p>TOUS UNIS CONTRE LE PATRONAT ET LE POUVOIR</p>		
<p>Comme l'a annoncé hier le tract commun des deux confédérations C.G.T. - C.F.D.T., la journée de ce 27 Mai doit représenter une pression formidable pour imposer nos revendications au patronat et au gouvernement.</p>		
<p>Tout concourt, à l'Alsthom-St-Ouen, à faire de cette journée une mobilisation générale.</p>		

A la Savoisiennne, l'attitude arrogante et répressive de la Direction appelle une réplique massive du personnel déjà en lutte dans tous les secteurs.

A la Delle, où le mécontentement ne trouve pas encore son aboutissement dans une action intérieure à l'entreprise, cette journée doit aussi réunir tous ceux qui ne se résignent pas à l'inaction actuelle.

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES ATELIERS A  
CESSER LE TRAVAIL A 15 H 30 A S'HABILLER  
ET A SE RASSEMBLER RAPIDEMENT DEVANT LE  
MAGASIN GENERAL.

Nous manifesterons d'abord tous ensemble devant les bureaux pour rappeler à nos directions nos revendications et leur prouver que nous n'avons pas l'intention de céder devant leurs décisions arbitraires.

Ensuite, nous nous rendrons en métro, comme le 14 Mai, à la manifestation Opéra - Palais-Royal qui doit regrouper, cette fois, toutes les corporations de travailleurs de la région parisienne.

Rendez-vous près de St-Lazarre, boulevard de la Madeleine,  
angle de la rue Godot de Mauroy.

CAMARADES, TOUS EN GREVE CE SOIR A 15 H 30  
C'EST NOTRE AVENIR A TOUS QUI EST EN JEU.

CAMARADES, ne pensez-vous pas que les travailleurs  
"mensuels" sont concernés lorsque l'ensemble  
Saint-Ouen, le 27 Mai 1971.

DELLE et SAVOISIENNE décide de se rendre à  
une manifestation centrale? (alors que la section  
Syndicale des Mensuels décide une grève sur place, approuvée en AG de tous  
des Mensuels)

2.

Les travailleurs de chez Renault à Boulogne-Billancourt  
viennent de voter la grève avec occupation.

Depuis plusieurs semaines les charbonniers de la  
Savoisiennne sont en lutte pour obtenir 0,40 F de l'heure  
pour tous. Aujourd'hui les monteurs de Delle ont manifesté





# 2.

C.G.T



MESSAGE DE SOUTIEN AUX FORCES PACIFIQUES  
AMERICAINES SIGNE PAR 41 ORGANISATIONS

Nous sommes solidaires des forces pacifiques américaines  
Nous en sommes solidaires

- parce qu'elles luttent avec courage contre une guerre qui, pour maintenir l'hégémonie américaine dans le Sud-Est Asiatique, s'oppose à la libre détermination des peuples d'Indochine ;
- parce qu'elles dénoncent les massacres, les tortures, les ravages provoqués par des bombardements intensifs et l'utilisation systématique et massive de produits toxiques ;
- parce que nous savons d'expérience que la solidarité entre un peuple qui combat la politique coloniale de son gouvernement et les peuples qui en sont victimes sert aussi bien la cause de tous les peuples que celle de la Paix ;
- parce que nous estimons qu'en supposant à la politique de la Maison Blanche et du Pentagone, elles défendent l'intérêt réel du peuple des Etats-Unis .

Avec les forces pacifiques américaines nous pensons que la décision du retrait total d'Indochine, dans les délais les plus brefs, de l'ensemble des troupes américaines est la seule issue à cette guerre. Ce retrait est indispensable pour que les peuples vietnamiens, lao et khmer puissent librement exercer leur droit à l'indépendance.

Pour que la Conférence de Paris sorte de l'impasse actuelle, un changement fondamental de l'attitude du gouvernement américain est donc nécessaire.

Le légitime combat des peuples d'Indochine,  
dont l'efficacité vient d'être confirmée par les échecs de l'agression au Laos,  
le développement dans le monde des actions de soutien et de solidarité,  
notamment en Avril et en Mai 1971  
imposeront en Indochine l'indépendance sans laquelle il n'est point de paix possible.

N O U S   A P P R O U V O N S   C E   M E S S A G E

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
CATENACC		[REDACTED]	
TACUER		[REDACTED]	
[REDACTED]		[REDACTED]	
[REDACTED]		[REDACTED]	
[REDACTED]		[REDACTED]	
[REDACTED]		[REDACTED]	

# leur rôle pendant la lutte contre les licenciements



Face à la décision de mars 72 du trust CGE de fermer la Delle-Alsthom, la direction CGT appelle à se battre contre la fermeture et pour le maintien du travail à la Delle.

J. Catenacci et R. Vacher sont bien sûr d'accord. Ils pensent qu'il faut se donner un moyen d'action suffisant pour faire reculer la direction. Mais aucune réunion syndicale n'est convoquée et il n'est pas possible de discuter au syndicat des formes d'action. Aussi est-ce à l'assemblée du personnel qu'ils proposent l'occupation de l'usine.

Le camarade intervient et explique :

*De fait, c'est la grève ! Dans les bureaux et les ateliers, il faut l'organiser, sinon la combativité va s'effriter. La grève des bras croisés ne peut continuer indéfiniment.*

*La direction ne laissera pas faire. Le mécontentement, l'inquiétude de la maîtrise et de l'encadrement sont très forts. Ils sont prêts à appuyer un mouvement. Nous devons organiser la grève, sérieusement, démocratiquement : il faut que l'ensemble des travailleurs prenne en charge l'organisation de leur grève. Pour cela, il faut que tous soient partie prenante des décisions, des actions.*

*Il faut que chaque groupe, chaque équipe, chaque bureau élise ses délégués pour former ce comité de grève auquel les syndicats auront leurs représentants et pourront faire leurs propositions.*

*Mais ce sont les travailleurs en Assemblée Générale qui décideront et trancheront.*

*Il faut organiser la grève, former un mouvement exemplaire montrant notre force, notre cohésion. Seul un mouvement exemplaire de notre part peut entraîner dans la lutte avec nous les travailleurs de la Savoienne. Pour cela, il faut leur montrer que nous sommes prêts à nous battre. C'est nous qui sommes frappés, c'est d'abord de nous que le mouvement doit partir.*

*Si nous continuons à attendre, rien ne viendra de l'extérieur. Il faut dès maintenant organiser notre grève, élire nos délégués pour la diriger : il faut empêcher que les dossiers de fabrication quittent l'établissement. Déjà l'encadrement a refusé de faire en double les plans et schémas de la DNF. Il faut empêcher que les machines s'en aillent.*

*Pour faire cela, il faut, bien sûr, organiser la grève avec occupation et il faut que le comité de grève règle tous ces points, organise le soutien actif sur la ville, où 15 000 emplois ont déjà été supprimés depuis 10 ans, dont 2000 l'an dernier.*

*C'est dire combien le problème est ressenti à St Ouen, les commerçants, la municipalité voient leurs ressources constamment diminuées. Si nous sommes capables de construire un large mouvement de solidarité, sur la base de notre lutte exemplaire, sérieuse, organisée démocratiquement, alors tous les espoirs nous sont permis, surtout dans cette période électorale.*

*Si nous sommes capables d'entraîner dans la lutte la Savoienne, pour la première fois sur St Ouen, alors le patron ne pourra pas laisser pourrir une grève dans une entreprise qu'il a décidé, lui, de fermer.*

*Le blocage de la production à la Savoienne doit prendre à la gorge la direction Alsthom. La jonction entre ceux qui ne sont pas encore touchés et ceux qui sont frappés de licenciements doit nous permettre de créer le large mouvement de solidarité qui contraindra les patrons à revenir sur leur décision. Décidons la grève avec occupation.*

*Elisons nos représentants pour diriger la grève, une direction pleine d'autorité, responsable devant tout le monde.*

*Restons dans l'entreprise pour, dans un premier temps, organiser notre grève.*

Mais ces propositions — bien accueillies par les travailleurs — sont combattues à la fois par les responsables CGT et par le responsable CFDT, qui se déclarent hostiles à l'occupation à ce moment et avancent la proposition d'un débrayage pour le lendemain avec une manifestation dans St Ouen.

Une consultation a lieu à bulletins secrets le 22 mars 72, 5 jours après l'annonce de la fermeture.

281 voix pour « les propositions des directions syndicales »

67 voix pour « la grève avec occupation »

66 nuls

Vacher et Catenacci feront tout alors pour que les actions prévues soient un succès. On les voit en tête des manifestations.

Mais ces formes d'action ne suffisent pas. Des travailleurs cherchent des solutions individuelles et quittent déjà l'entreprise. Les directions CGT et CFDT en arrivent à abandonner l'objectif initial — le refus de la fermeture de la Delle — et essayent de négocier les moins mauvaises conditions de reclassement.

La direction de l'Alsthom joue la division et la démolition du personnel. Mais elle va trop loin et ne veut octroyer que des indemnités de licenciement dérisoires. Cette provocation entraîne la colère des travailleurs qui décident la grève illimitée avec occupation des locaux de la direction. Les directions syndicales acceptent l'occupation qu'elles avaient refusée auparavant.

A nouveau, Vacher et Catenacci vont être à la pointe du combat pour l'organisation de l'occupation, le développement de la solidarité, la défense de la grève.

Catenacci est responsable du comité de solidarité aux grévistes qui apportera 2 millions d'AF aux grévistes. Vacher est mandaté par ses camarades pour participer aux négociations avec la direction de l'Inspection du Travail.



\* **LA GREVE SERA UN SUCCES :  
LE PATRON DOIT LACHER 2 MOIS 3/4 DE  
SALAIRE POUR TOUT LE MONDE  
QUELLE QUE SOIT L'ANCIENNETE DANS  
L'ENTREPRISE** \*

Si l'occupation avait été décidée et organisée dès l'annonce des licenciements, au moment où la colère des travailleurs était la plus forte, n'aurait-on pas pu obtenir le maintien du travail à l'Alsthom St Ouen ?

Mais il ne sert à rien de récriminer, il faut encore se battre. En effet, la direction de l'Alsthom veut frapper 5 militants combattifs qui ont participé au piquet de grève. R. Vacher fait partie de ces 5 travailleurs.



# Delle-Alsthom

DEPARTEMENT APPAREILLAGE ET EQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION  
SOCIÉTÉ AN. N.M. AU CAPITAL DE 45.000.000 DE F. SIÈGE SOCIAL: 100, RUE LÉON-BLOM - 59 VILLEVALENEUSE - REGISTRE DU COMMERCE PHOSPH. DE 1972

**ÉTABLISSEMENT DE SAINT-OUEN**

23, RUE DES BATELIERS  
BOITE POSTALE 88  
93 - SAINT-OUEN  
TELEPHONE: PARIS (1) 254 56-30  
4 LIGNES GROUPEES  
TELEGRAMMES - TELEX 29233 F  
TRATSAV SAINT-OUEN  
Chèques Postaux: Paris 6193 - 17

Monsieur Roland VACHER  
58, boulevard Jean-Jaurès  
93 - SAINT-OUEN

Copie à Monsieur l'Inspecteur du Travail

V/REF.:

N/REF.:

SAINT-OUEN, le 5 Mai 1972

RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

Le jeudi 27 avril 1972, vers 8h30, le Chef de Fabrication vous a vu déplacer une partie mobile destinée à un client et vous en servir pour bloquer l'une des issues de l'Atelier.

Le Chef de Fabrication vous a interpellé, mais vous lui avez répondu que vous ne le connaissiez pas.

Vous avez commis trois fautes :

- 1°/ Vous vous êtes rendu dans l'atelier et avez manipulé du matériel destiné à un client, sans autorisation et sans motif de service.
- 2°/ Vous avez bloqué volontairement l'une des issues de l'atelier de fabrication en violant l'ordre et la discipline et au mépris des règles les plus élémentaires de sécurité.
- 3°/ Vous avez refusé de reconnaître l'autorité d'un Cadre de l'Etablissement qui avait fait valoir sa position hiérarchique.

Le même jour vers 10 h, vous avez entravé la liberté du travail et vous avez interdit par la force l'entrée des ateliers au personnel qui ne voulait pas participer au mouvement de grève qui paralyse actuellement l'Etablissement de Saint-Ouen. En particulier, vous avez empêché le Chef de Fabrication de pénétrer dans les ateliers.

→

Nous prenons acte des faits ci-dessus qui constituent des fautes graves, avec toutes les conséquences pouvant en résulter.

Nous adressons copie de cette lettre à Monsieur l'Inspecteur du Travail.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef du Service du Personnel



J. TAQUET

Mais les grévistes refusent de reprendre le travail si les sanctions ne sont pas levées. La direction recule.



V/REF. :

N/REF. :

SAINT-OUEN, le 9 Mai 1972

Monsieur,

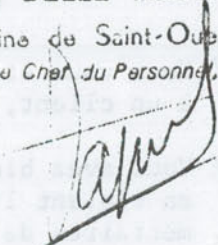
Nous vous confirmons que la lettre recommandée qui vous a été adressée le 5 Mai 1972 concernant les incidents qui se sont produits les 26 et 27 Avril 1972 ne pourra entraîner aucune sanction ni administrative ni pénale.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

SOCIÉTÉ DELLE-ALSTHOM

Usine de Saint-Ouen

Le Chef du Personnel



J. TAQUET

et le travail reprend.

Pourtant, la direction actuelle de la CGT reprochera aux camarades Vacher et Catenacci d'être « nuisibles à la CGT » ! En fait, ce que reproche la direction CGT de tendance PCF à Vacher et Catenacci, c'est d'être des militants de la Ligue Communiste et de diffuser la Taube Rouge.

**LA LIGUE COMMUNISTE : UNE ORGANISATION ANTI-OUVRIERE ?**

Voici la lettre de remerciements de la CGT et de la CFDT Alsthom à la Ligue Communiste pour les 2000 F qu'ont collectés ses militants pour le soutien à la grève.

**CONTRE LES LICENCIEMENTS  
CONTRE LES MUTATIONS**



**EN GREVE AVEC OCCUPATION  
SOLIDARITE**

**Ligue Communiste** 

**lettre de remerciements de la CGT et de la CFDT adressée à la Ligue Communiste pour son soutien à la grève de l'Alsthom de mai 72**

CGT

CFDT

SECTIONS SYNDICALES CGT-CFDT  
DELLE ALSTHOM ST OUEN

*Vous nous avez aidés de votre solidarité. Nous vous envoyons, à vous et à tous les camarades qui ont compris notre lutte et ont répondu à notre appel, notre plus grand merci, pour la somme de 2 008,02 Francs.*

*Après treize jours de grève, notre Direction a reculé et nous avons repris le travail.*

*Après l'annonce de la fermeture de notre usine et les menaces de licenciements qui en résulteraient (4 à 500) en Octobre, les travailleurs de chez nous cherchaient déjà un emploi stable ailleurs. C'est pour cela que nous exigeons des conditions de départ correct, de la part d'un groupe aussi vaste et aussi puissant qu'Alsthom-CGE. La direction ne voulait accorder que de ridicules indemnités de départ fennviron 1 mois pour 10 ans d'ancienneté, préavis non payé s'il n'était pas travaillé.*

*Grâce à notre lutte de deux semaines 1/2, nous avons obtenu que ceux qui s'en vont, même sans aucune ancienneté, partent avec au moins deux mois et demi d'indemnité. Ce n'est pas un mince résultat quand on connaît la rapacité légendaire de la CGE !*

*Ce premier succès nous encourage à continuer de lutter contre la fermeture de l'usine, contre les licenciements et plus largement, contre toute la politique actuelle de sous-emploi et de chômage.*

Saint Ouen, le 16 mai 1972.

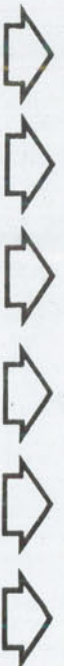
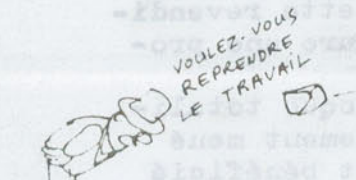


**R. VACHER ET J. CATENACCI ONT DIFFUSE LA TAUBE ROUGE ALSTHOM.**



N'est-ce pas leur droit comme c'est le droit des militants du PCF de distribuer les tracts et journaux de leur parti, de faire leurs propositions, de critiquer tel ou tel parti, telle ou telle action proposée par une direction syndicale ? Le dialogue

au sein du mouvement ouvrier est normal du moment qu'on réserve ses coups au patron et qu'on ne se bat pas entre ouvriers. C'est ce qu'ont toujours fait nos camarades, même après avoir été « exclus » de la CGT. Jugeons sur pièces.





# taupe rouge

## ALSTHOM

St. OUVEN

KARL MARX : "Nous reconnaissons notre vieille amie, notre vieille taupe qui sait si bien travailler sous terre pour apparaître brusquement LA REVOLUTION."

N° 6 - Octobre 71

### une revendication réaliste : 200 Frs POUR TOUS

Dans un quotidien de samedi dernier a paru l'information suivante:

"Une deuxième semaine de greve commence aux établissements ERICSSON (téléphones) de Colombes, dans les Hauts de Seine et appuiera la rencontre que la direction a annoncé pour le 12 Octobre.

Tout a commencé vendredi il y a huit jours, on venait d'annoncer aux représentants du personnel une augmentation de 4% (6% pour les salaires intérieurs à 1000frs). La réaction fut unanime: "Cela ne fait pas le compte!"

Les travailleurs estiment que pour rattraper le terrain perdu par les salaires, dans la dernière période une augmentation de 200 F par mois pour tous est indispensable... Un vote à bulletins secrets avait permis d'obtenir l'approbation à 92,4% de cette revendication. Notons que dans ce personnel figure une proportion importante de techniciens.

La greve fut alors décidée dans la presque totalité des ateliers de production et le mouvement mené avec les syndicats CGT et CFTM a aussitôt bénéficié de l'appui de l'énorme majorité du personnel."

L'HUMANITE du 9-10-71

Comme les travailleurs d'Ericsson, nous disons NON à la dégradation continuelle de notre pouvoir d'achat! Les travailleurs de Belle disent aussi 2,0% cela ne fait pas le compte!

En avril dernier, les travailleurs de Belle avaient 1% de retard par rapport à ceux de la Savoisiennaise. Cette fois-ci, ceux de la Savoisiennaise prennent un retard de 1,0% par rapport à ceux de Belle. Est-ce un jeu de la part des Directions pour tenter de nous dresser les uns contre les autres? Pour déjouer cette manoeuvre, nous proposons que tous ensemble, nous reprenions les revendications uniformes et unitaires suivantes:

1 franc de l'heure pour tous  
soit 200 francs par mois



# TAUPE ROUGE

## Alsthom

No 24

24 juillet 1972

KARL MARX : « Nous reconnaissons notre vieille amie, notre vieille taupe, qui sait si bien travailler sous terre pour apparaître brusquement : LA RÉVOLUTION ».

*Il n'est pas de sauveur suprême  
ni dieu, ni César, ni "programme communiste".*

*Soufflons nos rêves sur notre forge...*

Les manifestations des 7 et 23 juin avaient permis le démarrage de nouvelles grèves locales (telles qu'Utchinson à Châtelleraut, SEB à Selongey, etc...) et de renforcer les luttes revendicatives en cours... Exception faite pour l'Alsthom où la grève partielle des pontonniers n'a pas réussi à briser son isolement.

Mais la bataille des 1500 F pour Renault, des 1200 F pour l'Alsthom, des 1000 F pour un salaire national mensuel minimum, demeure... Le gouvernement promettrait les 1000 F d'ici 18 mois ?

Le 29 juin, les directions des PCF et PS publiaient un programme commun de gouvernement n'allant pas au delà du simple vœu que « Dès aujourd'hui, aucun salaire ne devrait être inférieur à 1000 F par mois »... Pour les prochaines élections de 1973, sans doute ?

Mais d'ici là ? Que restera-t-il des 1000 F avec la hausse des prix ? Comme de nombreux travailleurs « impatientes », nous avons l'audace de croire plus en la vertu des luttes dures, au niveau de l'entreprise, d'une branche d'industrie, d'une région, d'un pays, ou d'un trust international, qu'en celle du bulletin de vote. Mais cela ne résout pas la question du « comment lutter » contre la continuelle remise en question de notre pouvoir d'achat par les hausses de prix incessantes ?

*Comprendre d'abord !*

Il arrive que certains travailleurs concluent à tort qu'il est inutile de lutter pour des augmentations de salaires, puisqu'elles sont absorbées par les hausses de prix avant même d'être obtenues ! La course infernale entre les prix et les salaires ne fait que refléter le conflit irrémédiable entre le patronat et les travailleurs, entre les profits et les salaires.

Les travailleurs n'ont aucun moyen de s'opposer aux hausses de prix dans cette société. Les jeunes travailleurs des foyers de l'ALJT actuellement, peuvent se permettre de refuser l'augmentation de 11 % du prix de leur pension, parce qu'ils ont acquis la conviction - et se sont donnés les moyens de faire entendre raison - qu'un autre doit la payer à leur place. Cet autre, c'est le patronat parisien qui bénéficie de cette main-d'œuvre à bon marché, venue de tous les coins de France.

Les travailleurs n'ont pas d'autres moyens, pour améliorer leur sort, que d'arrêter de travailler pour contraindre le patron à lâcher des augmentations de salaires. Sans ces nombreuses actions, il n'y aurait pas de progrès social ni technique.

L'échelle mobile des salaires peut être un instrument de mesure efficace - si les indices ne sont pas truqués ! - mais ne peut être un moyen magique d'imposer le relèvement automatique des salaires... dans cette société de patron !

C'est pourquoi si l'on veut 1 F d'augmentation de l'heure pour TOUS, et que ce franc soit réel et durable, c'est-à-dire un franc qui ne sera pas repris par les capitalistes sous formes d'impôt ou de hausse des prix : si l'on veut réellement cela, tout en restant sérieux, devant les travailleurs, alors c'est le problème du pouvoir aux travailleurs qu'il faut poser.

Car tant que les patrons disposeront du pouvoir de l'Etat, du gouvernement, de l'Armée, de la Police, de la Justice, et... ils auront toujours la possibilité de reprendre de la main droite ce qu'ils ont dû céder de la main gauche, hier au cours des grèves.

La lutte pour le «beefsteack» doit être prolongée et accompagnée de la lutte politique vers la conquête du pouvoir aux travailleurs pour que les résultats arrachés dans les grèves aient quelques chances d'être durables et solides.  
Le pouvoir politique aux travailleurs ? Oui, mais comment ?

## *Comment y arriver ?*

Nous ne croyons pas que le programme commun de gouvernement PS-PC élargi pour l'instant aux minorités des radicaux, puisse ouvrir la voie vers la conquête du pouvoir aux travailleurs et au socialisme. Les échecs de 1937 et de 1945 sont là pour démontrer aux travailleurs qu'ils ne demandent pas à la bourgeoisie, la permission de construire le socialisme...

Pour nous, il n'y a aucun intérêt commun - pas même national ! - entre les travailleurs d'une part et le patronat et son Etat d'autre part. Seul le développement des luttes ouvrières peut permettre d'arracher des compromis plus ou moins avantageux. Ces compromis, seront certes, toujours remis en cause dans cette société de patrons. Mais ils constituent autant d'étapes nécessaires pour redonner confiance en la force invincible de la classe ouvrière. Invincible parce qu'elle produit, à elle seule, toutes les richesses de cette société. Lorsque la classe ouvrière aura forgé son unité dans la lutte, dressant sa haute stature face au pouvoir bourgeois, elle sera, alors, capable de rassembler autour d'elle, sur son propre objectif, le socialisme, toutes les autres couches travailleuses et exploitées de la société. Neutralisant et isolant ainsi au maximum, les forces de ce pays qui leur sont hostiles par nature : les capitalistes et leurs serviles laquais ! Ce sont les meilleures conditions avant de lancer l'assaut final contre le régime capitaliste, pour installer le socialisme.

Mais si pour que triomphe le programme commun, le PCF se décidait enfin à développer les luttes ouvrières en les radicalisant et les convergeant, alors bien que nous ayons des positions inconciliables sur l'instauration du socialisme, RIEN ne pourrait nous empêcher de «FRAPPER ENSEMBLE» le patronat et son Etat, tout en «MARCHANT SEPARÉMENT». Laissons aux travailleurs dans le cours de leurs luttes, le soin de choisir entre la «Démocratie avancée» et le socialisme. Si la compétition pacifique a un sens, ce doit être dans ce cas là !

Mais pour réaliser le premier objectif-clé : comment forger l'unité ouvrière indispensable ?

## *Par où commencer ?*

Les patrons veulent diviser pour régner.

Nous voulons construire l'unité ouvrière pour être plus forts :

Le patron souhaite que chaque travailleur soit INORGANISÉ, afin de le faire travailler le plus possible - seulement s'il a des commandes !

Mais lui, il est organisé et dans un seul syndicat le CNPF.

De nombreux travailleurs ne contestent pas la nécessité du SYNDICAT, mais reprochent surtout aux différentes directions syndicales leur inefficacité et leur esprit de

"boutique" qui entretient la division syndicale dans le camp ouvrier.

C'est pourtant dans la mesure où tous les courants politiques (et les sans-politiques) du mouvement ouvrier seront représentés dans le MEME syndicat, que les travailleurs organisés, pourront choisir parmi plusieurs revendications, formes d'action, orientations et dirigeants, celles et ceux qui leur paraissent à un moment donné, les meilleurs.

En excluant de la CGT, deux militants de la Ligue Communiste, VACHER et CATENACCI qui se sont attirés la haine farouche du patron, la direction actuelle de la CGT-Alsthom, n'a fait qu'affaiblir une fois de plus, l'organisation syndicale la plus influente sur l'entreprise. Que CATENACCI ait été exclu de la CGT « officiellement » le 12 juillet, alors qu'il a quitté l'entreprise le 23 juin pour cause de licenciement : c'est assez troublant ! Voici les résultats globaux du vote des 6 sections syndicales CGT : sur 393 syndiqués, 2 refus de vote (parmi les mensuels), 270 votants, 14 nuls, 206 pour l'exclusion et 50 contre. Les nombreux refus de vote n'ont pas été comptabilisés dans les ateliers et ne peuvent être différenciés des absents lors du vote dans cette période de vacances. De nombreuses listes émargées des collecteurs des ateliers portaient la mention « Bon pour Pouvoir » On peut dire que sur 393 syndiqués, 123 n'ont pas participé au vote, 14 ont refusé de se prononcer par manque d'information, et 50 ont voté contre, ce qui fait 187 syndiqués en tout, soit 48 % du syndicat qui s'est refusé de suivre à des degrés divers, la direction actuelle du syndicat CGT. Et parmi les 206 qui ont voté l'exclusion beaucoup ne connaissent même pas CATENACCI, ni VACHER.

HALTE A TOUTES CES PRATIQUES ! PLACE AUX DIALOGUES ! PLACE AUX DISCUSSIONS FRATERNELLES DANS LA CGT !

*Rejoignons et Renforçons les syndicats ouvriers!*

Les travailleurs doivent être conscients que devant la farouche opposition du patronat et son Etat, à leurs revendications, il faut aiguiser, le tranchant actuellement émoussé de l'arme capable de faire céder les patrons : Le SYNDICAT !

Affûtons cet outil indispensable pour arracher nos revendications et forger notre unité !

Choisissons des revendications qui unifient toutes les catégories de travailleurs français et immigrés dans une même lutte : revendications égales pour tous, A travail égal, Salaire égal : Un seul taux par catégorie, le maxi !

TOUS LES TRAVAILLEURS DOIVENT POUVOIR MILITER ET S'EXPRIMER LIBREMENT DANS LA CGT !

DROIT DE READHERER A LA CGT POUR LES CAMARADES VACHER ET CATENACCI

LE SYNDICAT DOIT ETRE L'ARME DE TOUS LES TRAVAILLEURS

*Aiguisons cette arme!*

On reproche souvent aux révolutionnaires de n'être sensibles qu'à la lutte et de se moquer des revendications : la lutte pour la lutte.

Ce n'est pas le cas de ceux de la Taupe Rouge.

Nous ne sommes ni des partisans de tout ou rien, ni des inconditionnels de la grève avec occupation, nous sommes avant tout pour la défense sérieuse des revendications !

Nous nous efforçons de proposer des formes d'action qui soient adaptées à l'importance de la revendication à arracher, au degré d'intransigeance et de capacité de riposte du patron ainsi qu'au niveau de combativité des travailleurs.

La même action ne peut être proposée pour exiger que la paye soit remise en temps et en heure et pour arracher une augmentation d'un franc de l'heure pour tous.

Nous sommes toujours convaincus que seule la grève avec occupation des deux usines (Delle et Savoisiennne) pourrait permettre de développer un vaste mouvement de solidarité sur la localité et la Seine Saint Denis, capable de faire reculer la CGE sur les 500 licenciements de la Delle.

Mais les travailleurs ne sont pas toujours prêts à entrer tous ensemble dans la lutte. Dans ce cas, au cours d'action soient partielles, soient tournantes, les travailleurs les plus combattifs, sans perte exagérée de salaire, peuvent entraîner des travailleurs moins décidés au départ en leur communiquant leur détermination et leur volonté. Ils peuvent ainsi prendre conscience tous ensemble de leur propre force, et de la puissance d'un mouvement généralisé de l'ensemble des travailleurs, dressés comme un seul homme face au patronat.

Mais par sa répétition, la tactique des luttes partielles ou tournantes peut à son tour décourager les plus combattifs. « Si les alcools à petite dose stimulent, à forte dose, ils endorment ».

Les manifestations sur la voie publique auront d'autant plus d'importance si la lutte est déjà fortement organisée sur le lieu même de l'entreprise.

Elles auront d'autant plus de poids qu'elles se dérouleront à proximité de l'entreprise, c'est à dire en priorité à St Ouen et dans le département.

La manifestation publique ne doit pas suppléer à la lutte indispensable à l'intérieur de l'entreprise mais doit s'y ajouter pour alimenter et développer le mouvement de solidarité à l'extérieur.

Dans « Le Salaire de la peur », le souffle d'une formidable explosion de nitroglycérine est capable d'éteindre un vaste incendie d'un puit de pétrole.

Une lutte susceptible de faire céder le patron ne s'improvise pas elle se prépare en y associant tous ceux qui veulent y participer les plus combattifs ne sont pas toujours tous organisés dans les syndicats. C'est pourquoi un comité de grève élu par les travailleurs en lutte, constitue la meilleure garantie démocratique. Evitant ainsi les luttes intestines et faisant passer l'intérêt commun des travailleurs avant tout esprit de boutique.

Le comité de grève n'a qu'une vie limitée à la durée de la grève et ne peut donc se substituer au syndicat qui est l'organisation permanente de défense des intérêts quotidiens des travailleurs. Il ne peut nuire au syndicat, mais au contraire, montrer la nécessité d'être organisé même quand il n'y a pas de lutte, à tous ceux qui ne l'étaient pas auparavant !

Nous n'avons pas la prétention de dire aux travailleurs ce qu'il faut qu'ils fassent mais seulement celui de faire des propositions qui soient discutées tant dans le syndicat que dans les assemblées générales.



LA BOURGEOISIE ASSASSINE...

Protégeant des panneaux électoraux, un militant du PCF a été délibérément écrasé par un narvis UDR en automobile.

La violence organisée du Capital contre les travailleurs n'est pas un vain mot, déjà lors de la campagne législative du juin 68, un jeune militant du PCF d'Arrea: avait été tué par les CDR.

Nous étions 200 000 lors des obsèques du jeune ouvriers, Pierre Overney.

Organisons une riposte unitaire de masse contre ce nouveau crime, seule capable d'empêcher que demain la bourgeoisie et ses flics, ses mercenaires, sa pègre puissent s'attaquer impunément à tout autre militant ouvrier.

dissolution  
des bandes armées du  
(CFT, SAC, CDR, Ordre Noir) capital !

0,50 F de l'heure pour tous

A  
TRAVAIL EGAL  
SALAIRE EGAL



NON AU RACISME!  
TOUS, SALARIES!

TOUS EN GREVE LE 25

comment

R. Vacher et J. Catenacci  
ont-ils été exclus de la C.G.T. ?

Comme la direction syndicale ne pouvait pas leur reprocher leur dévouement à la classe ouvrière, elle a utilisé des méthodes anti-démocratiques.

**PREMIERE DECISION ANTI-DEMOCRATIQUE**

Au lendemain d'une distribution de la Taupe Rouge par J. Catenacci, celui-ci est exclu de la Commission Exécutive du syndicat de l'Alsthom. Mais 18 syndiqués CGT mensuels de la Delle Alsthom (sur les 20 syndiqués mensuels Delle) protestent.

Les travailleurs mensuels syndiqués à la CGT de l'Alsthom :

- affirment leur solidarité avec le camarade Jean Catenacci
- protestent contre son exclusion de la C.E.
- demandent sa réintégration immédiate à la Commission Exécutive du syndicat CGT de Delle Alsthom-Savoisienne,
- rappellent, conformément aux statuts de la CGT, qu'aucun membre ne peut être brimé pour ses opinions politiques, ni pour ses appartenances politiques, philosophiques ou religieuses,
- pensent qu'il serait tout aussi inadmissible qu'un adhérent de la CGT soit sanctionné pour avoir diffusé à la porte de l'entreprise aussi bien le bulletin « Transformer » du PCF que la « Taupe Rouge ».
- Considérant que le syndicat doit être l'affaire de tous les travailleurs, qu'il ne doit y avoir aucune discussion confidentielle ou secrète, les travailleurs étant majeurs et capables de juger,
- confirment que le devoir de tout militant CGT doit être de faire participer le plus largement possible tous les travailleurs aux discussions concernant l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs conditions de vie.
- D'autre part, les travailleurs mensuels de Delle du 3ème étage, syndiqués à la CGT, proposent la candidature du camarade Jean Catenacci en tant que délégué du personnel sur la liste CGT des prochaines élections professionnelles.

\*

Le 23 mars, en pleine lutte contre le patron, les camarades Vacher et Catenacci sont attaqués publiquement dans un tract CGT, « frappés dans le dos » comme dit Georges Séguy.

Nos camarades, comprenant l'indispensable unité dans la lutte des travailleurs de la Delle Alsthom, refusent de répondre à cette provocation et, la grève terminée, ils s'adresseront à la commission des conflits de la CGT pour avoir des explications.

(...) Nous mettons en garde l'ensemble des travailleurs contre les agissements de 2 dessinateurs de DELLE : VACHER et CATENACCI qui, syndiqués, et même, pour l'un, élu CGT, mènent depuis vendredi une série d'actions de division et de démobilisation. Leur audience est particulièrement faible chez les mensuels où leur proposition a recueilli seulement 7 voix. De plus, ils ont provoqué délibérément un jeune élu CGT au CE. Le syndicat CGT se désolidarise officiellement de leurs prises de position et dénonce leur action.

\*

L'escalade anti-démocratique continue. Catenacci, délégué du personnel, est évincé des réunions des élus CGT. Il fait appel à la commission des conflits du syndicat. Au mépris des statuts du syndicat, le secrétaire de la commission des conflits, prêtre ouvrier par ailleurs, refuse de prendre en considération la requête de notre camarade. On remarquera le ton et les arguments de sa lettre où se marient jésuitisme et stalinisme : deux bureaucrates en un seul homme !

Striffling, secrétaire à la propagande  
au camarade Catenacci

Camarade,

Tu t'es adressé à moi en tant que secrétaire et membre de la commission des conflits. J'y répond à ce double titre puisque tu as remis cette lettre « à mes bons soins ».

Le bureau du syndicat, lundi 10, et le Comité Exécutif, mardi 11, ont approuvé à l'unanimité les points suivants :

- ton exclusion provisoire, jusqu'au prochain congrès, comme membre du Comité Exécutif,
- la dénonciation publique que nous avons faite dans un tract de ton attitude en tant qu' élu de la CGT,
- notre décision de ne plus de te convoquer aux réunions d'élus de la CGT.

En outre, le Comité Exécutif a décidé de prendre toutes dispositions statutaires, dans les jours qui viennent, pour que, tant vis à vis de la direction que vis à vis des travailleurs, tu ne puisses plus être considéré comme un élu mandaté par la CGT.

Tu t'adresses dans ta lettre à la commission des conflits du syndicat. Cette commission est faite pour arbitrer des différends entre camarades à l'intérieur du syndicat. Tu ne t'opposes pas à tel ou tel camarade, mais à l'ensemble du syndicat. La commission des conflits ne peut donc être concernée par ton cas.

Tu as accepté les statuts de la CGT en adhérant. Tu les as plusieurs fois violés en n'appliquant pas les décisions prises en Comité Exécutif et en accomplissant un travail fractionnel, notamment par des prises de position publiques contraires à celles du syndicat, et par des tracts distribués à la porte de l'usine, dont les termes frisaient parfois l'injure envers la CGT.

L'honnêteté aurait voulu que, tirant toi-même les conséquences de ton désaccord avec le syndicat, tu démissionnes toi-même.

Le prochain congrès décidera de ton cas.

En attendant, tu peux continuer si tu le veux à faire perdre un temps précieux en cherchant à porter ton « affaire » devant les camarades de l'USTM de Seine St Denis, de la Fédération des Métaux ou même de la Confédération Générale du Travail. De toute façon, nous les informons.

Mais nous pensons qu'il y a actuellement à l'usine, avec la menace de 500 licenciements, des problèmes plus importants et plus urgents à régler que ton petit problème.

Avec mes salutations syndicalistes,  
Striffling

Nota : lettre affichée dans les panneaux syndicaux le 17.4.72.

Extraits des Statuts des travailleurs de l'usine « Alsthom » St Ouen (du 12.5.56, modifiés les 4 et 5.10.68) :

#### LA COMMISSION DES CONFLITS ARTICLE 20

Le Congrès nomme chaque année une commission des conflits de 3 membres dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 19.

Le rôle de cette commission consiste :

- à examiner tous les conflits qui pourraient s'élever entre les syndiqués ou entre adhérents et le syndicat,
- à établir un rapport et faire toutes propositions qui seront soumises pour décisions au Comité Exécutif du Syndicat.

Les intéressés devront faire appel de cette décision devant le congrès du syndicat. Toutefois, la décision est applicable après la ratification par le Comité Exécutif.

▶ Devant ce refus, Catenacci en appelle aux travailleurs.

Lettre à la Commission des Conflits  
du syndicat CGT Alsthom St Ouen  
(aux bons soins du camarade Striffling)

St Ouen le 10 avril 1972

Camarades,

Par cette lettre, je tiens à protester contre un certain nombre d'irrégularités ci-dessous et pour lesquelles je demande l'arbitrage de la commission des conflits.

1) Je considère mon exclusion de la Commission Exécutive du syndicat CGT, le 4 novembre 1971, comme irrégulière. En effet, ayant été élu lors du 9ème Congrès du syndicat, en 1970, seul un tel congrès composé des délégués des 6 sections syndicales (Mensuels, Hall I, Hall II, Changeurs de prises, Chaudronnerie et Entretien) pouvait défaire ce qu'il avait fait. Ce devait donc être au 10ème Congrès du syndicat, actuellement en préparation, de se prononcer. De plus, cette exclusion a été arrachée à une CE de 15 membres (alors qu'il y a 30 camarades) par 10 voix pour, 4 abstentions et 1 contre.

2) Je proteste contre l'attaque nominale, publique en tant qu'élus de la CGT dans un texte du 23 mars 1972 (en pleine période de lutte contre les 500 licenciements de la Delle Alsthom) sans avoir cherché au préalable à régler « l'éventuel » conflit dans le cadre intérieur du syndicat et sans me donner la moindre possibilité de me défendre tant à la CE du syndicat que devant tous les travailleurs de l'Alsthom. Je considère avoir été diffamé publiquement et je réclame le droit de réponse dans les tracts de la CGT. Même dans la presse bourgeoise, le droit de réponse en cas d'attaque est admis.

3) Je considère mon exclusion de la réunion des élus CGT le 7 avril dernier comme une très grave violation des statuts de la CGT. J'ai été proposé comme candidat au titre de la CGT aux élections de délégués du personnel de novembre-décembre 1971, par 18 membres syndiqués CGT et travaillant tous dans mon secteur. La Commission Exécutive de la section mensuels a accepté cette proposition. Ma candidature a été votée à l'assemblée générale de la section mensuels comprenant 30 camarades, où il n'y a eu que 2 voix contre et 4 abstentions. 67 mensuels ont voté pour ma candidature au 1er tour et j'ai été élu au 2ème tour avec 47 voix. En aucune façon on ne peut m'interdire de participer à toute réunion des élus de la CGT sans pour autant mépriser toutes les décisions énumérées ci-dessus et qui ont été prises tant par les travailleurs syndiqués à la CGT que par leurs différentes directions syndicales.

Recevez, chers camarades, mes salutations syndicalistes.

CATENACCI Jean  
Délégué du personnel CGT  
2ème Collège Delle

Cette lettre est adressée simultanément au syndicat CGT de l'Alsthom, de l'UL, de l'USTM Seine St Denis et de la Fédération des Métaux.

#### AUX TRAVAILLEURS DE JUGER

Après 3 irrégularités successives depuis le 4 novembre 1971, il ne m'est plus possible de patienter ni de me taire. C'est pourquoi je m'adresse directement aux travailleurs pour réclamer des explications publiques du syndicat CGT, seul syndicat auquel j'ai toujours appartenu.

Tout ceci n'est pas l'affaire CATENACCI, comme certains voudraient le faire croire. C'est désormais l'affaire de TOUS les travailleurs qui doivent savoir AU NOM DE QUOI de telles choses peuvent être encore commises !



#### UN PAS DE PLUS DANS L'ESCALADE : L'EXCLUSION DU Xème CONGRES DE LA CGT

Pendant la grève avec occupation, les grévistes luttèrent la main dans la main avec Vacher et Catenacci. La direction syndicale cessa ses critiques publiques. Mais ce n'était que partie remise : elle attendait son heure !

Lorsque la grève sera finie, ce sera un véritable règlement de comptes, une vengeance politique.

Ils sont expulsés du Xème Congrès du syndicat alors que Catenacci était dûment mandaté pour représenter la section syndicale mensuelle !

Le camarade Catenacci ne pourra pas, comme le lui permettaient les statuts de la CGT, faire appel devant le congrès de la décision de la Commission Exécutive du 4 novembre de se priver d'un de ses membres.

Un membre du PCF, conseiller municipal de la circonscription d'Etienne Fajon, déclarera le vote anti-statutaire et cherchera d'ailleurs à utiliser cette affaire pour régler ses comptes avec la fraction du PCF dirigeante dans l'entreprise... querelles entre bureaucrates !



#### ANNEXE - MOTION DEPOSEE LORS DE LA PREMIERE SEANCE DU CONGRES

La participation au congrès des camarades Vacher et Catenacci ne paraît pas admissible à un certain nombre de délégués au congrès qui demandent que cette participation soit immédiatement mise aux voix.

Ils rappellent, en effet, que l'activité de ces deux camarades n'a pas cessé d'être fractionnelle et nuisible depuis des mois.

- Ils ont utilisé leur appartenance à la CGT pour diffuser, même par des tracts à la porte de l'usine, des idées attaquant la CGT, ses mots d'ordre, les formes de lutte préconisées et les militants responsables.

- Ils n'ont pas appliqué, plusieurs fois, les décisions prises en Comité Exécutif et concernant les mots d'ordre et les formes de lutte.

- Ils n'ont pas cessé de chercher à imposer à l'intérieur de la CGT, à l'usine des mots d'ordre émanant directement de leur organisation politique, réalisant ainsi en groupe le travail fractionnel dénoncé formellement par les statuts de la CGT.

- Ils n'ont tenu aucun compte des travailleurs des bureaux, où leur activité aurait dû en priorité s'exercer pour entraîner ceux-ci dans la lutte dans les conditions propres aux ETDA.

- En outre, ils sont souvent descendus dans les ateliers pour gêner l'action des militants ouvriers CGT et chercher à développer parmi les travailleurs des ateliers des propositions contraires à celles choisies par la CGT.

- Ils ont persisté dans ce genre d'activité malgré les mises en garde qui leur ont été faites à plusieurs reprises par le bureau et le comité exécutif.

- Enfin, ces deux camarades, pendant la grève de Delle, ont délibérément choisi de se mettre entièrement à la disposition de la CFDT, allant pour l'un d'eux jusqu'à représenter officiellement la CFDT lors des négociations avec la direction devant l'Inspecteur du Travail.

Motion présentée signée par les camarades :

MILLOT	LELOIR	STRIFFLING	LEOPOLD
DARVES	ELIPOT	BAUDON	BERNET
LESAINTE	BAZIN	MILAN	
NEUVILLE	LEFEBVRE	GINESTE	

Cette motion a été adoptée par le congrès :  
31 pour, 13 contre, 4 abstentions.



## LA REPONSE DE VACHER ET CATENACCI



### AUX CAMARADES DU Xème CONGRES DE LA CGT ALSTHOM

Par vote du congrès, nous avons été exclus, hier, des débats. Une motion nous calomniant gravement a été lue et sans que nous puissions répondre sur le fond, avant même que cette motion ait été transmise à tous les militants, elle a été adoptée. Ne pouvant plus intervenir devant le Congrès lui-même, nous vous adressons cette lettre.

La motion nous accuse de diverses choses dont il est facile de montrer qu'elles sont dénuées de tout fondement. Toutes cherchent à montrer que nous n'aurions qu'un seul but : nuire à la CGT. Or toute notre activité militante atteste du contraire.

En effet, le matin même du jour de l'ouverture du congrès, aucun dirigeant du syndicat n'avait contesté à Catenacci le droit de parler à la direction en tant que délégué du personnel, au nom de la CGT, alors que le soir même, il lui était interdit de participer au congrès du syndicat.

En fait, ce qui nous est réellement reproché, c'est surtout d'avoir dès le 17 mars, au moment de l'annonce des 500 licenciements, été les seuls à préconiser la grève avec occupation. Or, c'est précisément cette forme efficace de lutte qui sera reprise, un mois plus tard, le 20 avril, par les syndicats CGT et CFDT sous la forme d'occupation par les grévistes des locaux de la direction.

Pendant la grève de Delle, le camarade Catenacci a été désigné en Assemblée Générale des grévistes comme responsable du « Comité de Solidarité » qui a actuellement collecté plus de 2 millions d'anciens francs. Le camarade a efficacement occupé cette responsabilité, que personne ne lui a jamais contestée.

D'autre part, la grève de la Delle n'a pas été la grève de la CGT ou de la CFDT : c'était celle des travailleurs menacés de licenciement. Les camarades qui participaient aux négociations avec la direction de l'Inspection du Travail étaient au service de tous les grévistes.

Lorsque la proposition fut faite au camarade Vacher de remplacer le camarade Bénard (1), les camarades Striffling, Milan et Milot ne firent aucune objection à ce choix. Ce qui n'empêche pas Milan d'attaquer Vacher personnellement devant l'Inspecteur du Travail, sur des points n'ayant rien à voir avec les négociations en cours. Le camarade Milan a même cru bon de s'excuser de sa conduite en sortant.

Il y a un an, aux bureaux de dessin à Delle, il n'y avait que 6 syndiqués CGT ; quelques mois plus tard, grâce à nos efforts, on comptait plus de 20 adhérents.

A la manifestation du 21 mars, nous avons réussi à mobiliser 80 mensuels environ sur un effectif de 120 présents, pour défiler dans les rues de St Ouen.

La direction Delle Alsthom qui sait, elle, reconnaître ses vrais ennemis, n'a pas manqué d'accuser Vacher, par lettre recommandée, de « fautes graves » pour son comportement pendant la grève.

**VOILA LES FAITS : ILS SONT PROBANTS !**

Est-ce là une activité nuisible à la CGT ?

On le voit, les auteurs de la motion n'ont que faire de la vérité et c'est pourquoi ils ont refusé que le débat sur le fond se déroule devant le congrès.

Eux qui nous accusent de vouloir imposer notre point de vue à l'intérieur du syndicat, doivent répondre à la question : qu'ont-ils fait hier, sinon imposer sans débat leur opinion au congrès ?

Ces derniers temps, nos propositions ont souvent été différentes de celles des responsables du syndicat. Mais, loin de vouloir les IMPOSER, nous avons toujours cherché à CONVAINCRE nos camarades dans le plus strict respect de la démocratie syndicale.

Nous croyons que des militants convaincus de la justesse de leurs positions seront d'autant plus efficaces dans la lutte contre les patrons.

Le refus du débat, les exclusions du congrès, les menaces de violence contre des militants ne renforcent pas le syndicat.

Ceux qui nous accusent aujourd'hui sont les premiers responsables de la perte d'audience de notre syndicat depuis 1968.

Nous espérons que ce congrès pourra tirer le bilan objectif de leur activité.

St Ouen le 27 mai 1972  
Roland VACHER et Jean CATENACCI



**LA FIN DE L'ESCALADE :  
L'EXCLUSION BUREAUCRATIQUE DU  
SYNDICAT**



De nombreux travailleurs ont quitté l'entreprise, Catenacci, lui aussi, a dû trouver du travail ailleurs. Qu'importe ! On l'exclura « par contumace »...

Voici le bulletin distribué aux syndiqués :



C.G.T.

SYNDICAT des METAUX DELLE-ALSTHOM-SAVOISIENNE

F.S.M.

Saint-Ouen le 29 Juin 1972

Chers camarades,

Comme suite à la proposition du Congrès de soumettre à l'ensemble des syndiqués le projet d'exclusion de la C.G.T. de VACHER et CATENACCI,

Après la réunion des syndiqués tenue le MERCREDI 21 JUIN 1972, où ces derniers ont eu la possibilité de s'expliquer,

le COMITE EXECUTIF du Syndicat appelle l'ensemble des syndiqués C.G.T à se prononcer pour ou contre l'exclusion.

Les bulletins de vote et les enveloppes vous seront remis et ramassés par les élus et les collecteurs.

Fraternellement

Le Bureau

**POUR**  
**L'EXCLUSION**  
*de* **VACHER**  
*et* **CATENACCI**

**CONTRE**  
**L'EXCLUSION**  
*de* **VACHER**  
*et* **CATENACCI**

Mais on ne dit pas dans quelles conditions ils ont été exclus du congrès. Mais à la réunion des syndiqués du mercredi 21 juin 1972 il n'y avait pas 40 syndiqués.

Le vote a lieu par correspondance dans des enveloppes non cachetées, sans que les camarades

Vacher et Catenacci puissent remettre un texte d'explication à chaque syndiqué.

On fait voter la section syndicale des camarades, mais aussi l'ensemble des sections syndicales de l'Alsthom Delle et de l'Alsthom Savoissienne. La plupart des votants de la Savoissienne ne connaissent même pas Vacher et Catenacci.

### QUELS SONT LES RESULTATS ?

Sur 393 syndiqués à la CGT, 270 ont participé au vote (en effet, beaucoup de la Delle ont déjà cherché du travail ailleurs, les plus jeunes sont partis au service militaire).

NULS 14  
CONTRE 50  
POUR 206

48 % des syndiqués, pour des raisons diverses, n'ont pas voté cette exclusion.

Dans leur section syndicale mensuels (Delle et Savoissienne), les résultats sont les suivants :

55 votants (plus 2 refus de vote)

30 POUR  
20 CONTRE  
3 ABSTENTIONS

(sur les 55 votants, il y a notamment les membres du comité d'établissement embrigadés par la direction CGT).



Voici la lettre aux syndiqués commentant les résultats... Visiblement, la direction est gênée « l'exclusion ne vise ni l'activité personnelle, ni la valeur humaine des camarades ».



CGT

SYNDICAT DES METAUX DELLE ALSTHOM SAVOISSIENNE

FSM

St Ouen le 12 juillet 1972

LETTRE AUX SYNDIQUES

Cher(e) camarade,  
le vote à bulletin secrets pour ou contre l'exclusion des camarades Vacher et Catenacci a eu lieu jeudi et vendredi derniers. Voici les résultats :

Votants : 270  
Nuls : 14  
Pour : 206  
Contre : 50

Nous pensons utile d'ajouter à ces résultats les quelques commentaires suivants : dans un syndicat, une exclusion est toujours une mesure désagréable à laquelle on ne peut se résoudre de gaité de cœur.

Car une exclusion, si elle paraît à certains un geste facile, entraîne toujours avec elle un certain nombre de remous et crée un climat temporairement perturbé.

La majorité s'est prononcée, c'est un fait. A travers cette exclusion, ni l'appartenance politique des syndiqués, ni leur tendance ni leurs droits à l'exprimer ne sont remis en cause. Seule est visée, et sera visée pareillement à l'avenir, l'activité fractionnelle de groupe et le non respect de la démocratie interne du syndicat.

Et bien entendu, l'exclusion en question ne vise ni l'activité personnelle ni la valeur humaine des camarades ; le vote ne fait que constater qu'ils n'ont plus leur place au syndicat CGT de Delle Alsthom Savoissienne.

Notre syndicat doit bien avoir conscience que ces affaires-là, toujours pénibles, doivent être traitées avec sérieux, mais ne doivent pas nous détourner de notre objectif essentiel qui est plus que jamais la lutte commune dans une organisation fraternelle et solide, contre l'exploitation capitaliste.

Le Bureau

Quoi qu'elle en dise, la direction du syndicat a fait exclure nos deux camarades parce que leur opinion politique n'est pas celle de la direction actuelle de la CGT : le PCF.

Nous ne reprochons pas aux militants du PCF de défendre leur point de vue sur la manière de mener les luttes, sur les voies de passage au socialisme. Nous leur reprochons d'interdire aux autres de défendre leurs positions.

R. Vacher et J. Catenacci, membres de la Ligue Communiste, pensent que le programme commun ne peut pas mener au socialisme, car il ne se donne pas les moyens d'arracher le pouvoir à la bourgeoisie. Est-ce une raison pour les exclure du syndicat ?

D'ailleurs, dans un tract de la CGT Alsthom datant de 1968 polémique avec la CFDT, voici comment on parlait de Mitterrand :



(...) Ce que le tract vert (1) oublie de nous rappeler, c'est qu'à Charléty, c'est Mitterrand qui faisait acclamer, comme futur dauphin, Pierre Mendès-France.

Comme leader de la révolution naissante, on pouvait honnêtement s'attendre à mieux qu'à ce bourgeois libéral, premier ministre de la IVème et marqué d'abord par l'idéal du capitalisme anglo-saxon...

(1) Il s'agit d'un tract de la section CFDT animée par les militants de Lutte Ouvrière.

Vacher et Catenacci n'ont pas été exclus par leurs camarades. Ils se battent pour leur réintégration à la CGT. Ils ont fait appel aux différentes commissions des conflits.

Dans leur lettre, après un exposé détaillé des faits, ils réfutent l'argument d'« activités fractionnelles ». Ils écrivent :

Aucune des accusations portées contre les camarades Catenacci et Vacher, qui sont de trois ordres, nuisibles à la CGT, activités fractionnelles, indiscipline syndicale, n'ont jamais été étayées sur des faits précis et datés. Même à cette réunion du 21 juin organisée pour donner seulement au camarade Vacher « la possibilité de s'expliquer » pendant 3/4 d'heure, devant 40 syndiqués (sur 393 cartes placées), la direction actuelle du syndicat, malgré les questions, ne put apporter aucune preuve pour fonder ses accusations.

Licenciés de l'Alsthom pour suppression d'emplois, militants actifs pendant la grève de Delle (du 20 avril au 10 mai avec occupation des locaux de la direction patronale), contre les licenciements, au point que la direction Delle n'a pas manqué d'accuser l'un d'eux par lettre recommandée avec copie à l'Inspecteur du Travail, de « fautes graves » pour son comportement pendant la grève et que la préfecture de police convoquait l'un d'eux le 12 juillet au quai de l'Horloge à Paris pour des « tracasseries » concernant un bulletin « Taupe Rouge » diffusé pendant cette grève : devant cette succession de faits, on comprend que de nombreux travailleurs de l'Alsthom aient pu être troublés en apprenant que ces deux militants étaient nuisibles à la CGT au point de les exclure.

Comment peut-on à la fois être nuisible aux directions patronales et aux travailleurs dont le syndicat a pour rôle de défendre les intérêts ?

En fait, c'est du droit d'avoir des idées politiques différentes de celles de la direction actuelle du syndicat CGT de l'Alsthom St Ouen et du droit de s'organiser pour les exprimer publiquement qu'il s'agit. Pourtant les statuts de la CGT affirment clairement : « le droit des syndiqués d'appartenir et de MILITER au mouvement politique de LEUR CHOIX... et accéder aux diverses fonctions de la direction du syndicat s'ils y sont portés par la confiance des syndiqués ».

Ceci n'a aucune raison de s'appliquer uniquement aux militants du PCF qui diffusent à la porte de l'usine le bulletin de cellule « Transformer » et pas aux militants de la Ligue Communiste qui diffusent la « Taupe Rouge ».

Dans le droit de militer au mouvement politique de son choix est inclu le droit d'être organisé au sein d'une cellule politique dans l'entreprise même, le droit également de diffuser publiquement les opinions de cette cellule sur toutes les questions. Sans restriction – même si elles s'opposent à celles de la direction du syndicat momentanément en place – ainsi que le droit pour plusieurs militants appartenant à une même organisation politique d'intervenir dans les débats du syndicat avec un point de vue identique sur un sujet, sans pour autant être accusés de travail fractionnel.

Selon les statuts actuels de la CGT, il faudrait prouver faits à l'appui, l'existence réelle d'un « organisme agissant dans le syndicat comme fraction ». « Organisme » qui pourrait manifester son existence par exemple en diffusant en opposition avec la direction du syndicat une plate-forme

revendicative sur laquelle des représentants reconnus de cet organisme appelleraient les syndiqués CGT à se compter et exigeraient que la nouvelle direction du syndicat soit constituée sur la base du partage des voix. Bien entendu, il a été impossible de prouver que les camarades Catenacci et Vacher avaient créé un tel organisme.

Pour prouver qu'un militant n'a pas respecté la discipline syndicale, il faut d'abord démontrer qu'il a eu la possibilité de s'exprimer pleinement sur le sujet en question à l'intérieur du syndicat, soit au sein d'une direction syndicale, soit en assemblée générale des syndiqués et qu'ensuite ce militant était lié par un vote tranchant momentanément l'éventuel différend.

Donc, tout militant mis dans l'impossibilité de participer à une discussion ou non lié par un vote à l'intérieur d'une instance syndicale a parfaitement le droit d'intervenir dans une assemblée générale des travailleurs ou dans une assemblée générale des grévistes, pour dire ce qu'il pense, sans pour autant être accusé d'indiscipline syndicale.

Si la direction syndicale locale sait à l'avance – comme c'est souvent le cas – que l'application ou l'adoption automatique sans discussion de telle ou telle décision ou position (même venant du Bureau Confédéral) risque de nuire à la cohésion de l'organisation et donc de l'affaiblir, elle se doit d'engager le débat à tous les niveaux nécessaires sur la question, afin de chercher à résorber les inévitables divergences qui ne manquent pas de surgir sur les différentes manières de défendre les intérêts immédiats et futurs des travailleurs.

En agissant ainsi, on doit pouvoir par l'usage de la démocratie la plus large préserver, voire même renforcer, l'efficacité et l'unité du syndicat face au patron.

Pour n'avoir pas appliqué ce principe formulé par l'Article IV des statuts – « le syndicat, par sa nature et sa composition, rassemble les travailleurs actifs et retraités d'opinions diverses, fait preuve de l'esprit le plus large pour maintenir son unité » – la direction actuelle du syndicat CGT des travailleurs de l'usine Alsthom St Ouen porte une lourde responsabilité dans l'affaiblissement constant du syndicat, notamment depuis mai 68.

En effet, si en 1968 la CGT à l'Alsthom St Ouen avait 51 sièges sur 52 (tant au CE que délégués du personnel), il ne lui en reste que 40 sur 56 en 1972. Encore que sur ces 40 sièges, dans le 2ème collège de Delle – auquel appartenaient les camarades Catenacci et Vacher – il n'y avait aucun candidat CGT en 1968 et il y en avait 3 élus (dont Catenacci) en 1972.

Les camarades Catenacci et Vacher ont décidé de faire appel aux différentes commissions des conflits de la CGT pour que leur cas soit reconsidéré à la lumière d'une enquête objectivement menée et que le droit d'appartenir à la CGT leur soit à nouveau reconnu, afin qu'ils puissent reprendre leur place comme tout salarié dans le futur syndicat de la prochaine entreprise qui acceptera de les employer, ce qui risque, vu leur passé militant au service des travailleurs, de demander un certain temps !

Recevez, chers camarades, nos salutations syndicalistes.

\*

Devant le refus de prise en considération par les commissions des conflits, les camarades ont écrit à Georges Séguy.



Lettre adressée aux camarades Georges Séguy, J. Breteau, H. Krasucki (V.O.), A. Bertheloot (Le Peuple), C. Gilles (Le délégué du personnel).

St Ouen le 22 septembre 1972

Camarade,

Nous avons été exclus en même temps du syndicat CGT Alsthom St Ouen (Métaux) le 12 juillet 1972 dans des conditions que nous contestons et sans que nous ayons pu, jusqu'à ce jour, malgré tous nos efforts, saisir aucune commission des conflits.

En effet, en réponse à notre lettre du 10.11.72, le camarade Striffling, membre de la commission des conflits du syndicat Alsthom St Ouen, écrivait le 17 avril que ce genre de conflit qui oppose un syndiqué (qui de plus est délégué du personnel élu CGT) à l'ensemble du syndicat n'entre pas dans les attributions de cette commission.

Le 18 août 1972, le camarade G. CROESE, membre de la CE de la CGT, nous retournait notre lettre manuscrite du 28.7.72 en nous affirmant que la commission confédérale des conflits n'était « pas habilitée à examiner les différents qui pourraient opposer les syndiqués avec leur direction syndicale ».

Le 19 septembre 1972, le camarade J.-C. Thenard, membre du comité exécutif fédéral (Métaux), en réponse à notre lettre du 28.7.72, nous signalait qu'il n'entre pas non plus dans les attributions de la F.T.M. « d'arbitrer les différends opposant un syndicat un ou plusieurs de ses membres ».

N'y aurait-il donc au sein de la CGT, aucune instance capable d'examiner, d'enquêter, de confronter, de faire la lumière et d'arbitrer sur toutes mesures qui frapperaient les syndiqués pas forcément par volonté délibérée de leur nuire, mais aussi par simple méconnaissance des statuts de la CGT et de la démocratie syndicale ?

Voici plusieurs questions qui résultent de quelques faits parmi d'autres qui se sont produits au syndicat Alsthom St Ouen et qui ont conduit progressivement à notre exclusion :

- une direction syndicale, dans l'intervalle de 2 congrès, peut-elle s'amputer elle-même d'un de ses membres ? Peut-on envisager qu'à la Fédé des Métaux par exemple le CEF décide de ne pas convoquer un camarade qui a pourtant été élu au dernier congrès de la fédération, sans que celui-ci puisse saisir la commission des conflits ni faire appel de cette décision devant le congrès suivant ?

- les délégués d'une section syndicale, lors d'un congrès réunissant 6 sections syndicales de 2 entreprises différentes peuvent-ils faire voter une motion exigeant l'expulsion de ce congrès d'un délégué d'une autre section syndicale dûment mandaté ? A-t-on déjà vu dans un congrès confédéral, un syndicat demandant dès l'ouverture que des représentants d'un autre syndicat soient expulsés ?

- Peut-on expulser un délégué du personnel CGT d'une assemblée préparatoire de tous les élus CGT sur deux entreprises, tout en le laissant continuer à exercer son mandat CGT auprès de la direction patronale ?

- des sections syndicales d'une entreprise peuvent-elles être appelées à voter l'exclusion de deux syndiqués appartenant à une autre section syndicale d'une autre entreprise ?

- Par rapport au syndicat, la section syndicale est-elle majeure ? La commission des conflits du syndicat Alsthom St Ouen dont le rôle « consiste à examiner tous conflits qui pourraient s'élever entre les syndiqués ou entre adhérents du syndicat » (Article 20 des statuts du syndicat) peut-elle refuser d'examiner notre cas ? Même si certains points du conflit dépassent le cadre de l'entreprise et nécessitent l'arbitrage d'instances supérieures.

Espérant que notre cas retiendra ton attention, reçois cher camarade, nos salutations syndicalistes.

R. Vacher  
J. Catenacci



# CONFÉDÉRATION SYNDICALE GÉNÉRALISTE DU TRAVAIL

213, RUE LA FAYETTE, PARIS (10<sup>e</sup>)



Téléph. : 208-86-50 et la suite  
Adresse Télégr. : CONFEDEOC - PARIS  
Compte-Chèque Postal PARIS 62-84



PARIS, le 5 octobre 1972.

Camarade Roland VACHER  
58, Bvd. Jean Jaurès  
93 - SAINT-OUEN

Cher camarade,

Nous avons bien reçu ta lettre du 22 septembre, signée également par le camarade Catenacci.

Nous sommes en train d'examiner les questions que tu soulèves avec nos camarades de la Fédération des Métaux et nous ne manquerons pas de vous tenir tous deux au courant.

En cette attente,  
Reçois, cher camarade, nos salutations syndicalistes.

Pr. le Secrétariat de G. SEGUY  
Secrétaire Général

*R. Lomet*  
René LOMET

Membre de la CE. de la CGT.

\*

\*

\*

Une motion est signée par les syndiqués mensuels restant encore à la Delle contre les méthodes qui ont entraîné leur exclusion.



MOTION :

Dans une lettre du 19.9.72, la fédération C.G.T. des Métaux (en accord avec le Syndicat Alsthem St.Ouen) affirme par deux fois, que l'exclusion de la C.G.T. des camarades VACHER ET CATENNACCI "a été prononcée par le 10ème Congrès de ce syndicat et ensuite ratifiée par un vote à bulletin secret des syndiqués".

Nous tenons à protester contre cette interprétation des faits, qui passe sous silence l'expulsion (et non l'exclusion de la C.G.T.) du 10ème Congrès d'un délégué dûment mandaté pour représenter la section syndicale des Mensuels, comme étant anti-statutaire.

Nous demandons que, conformément à l'article 20 des statuts du syndicat, la Commission des conflits dont le rôle consiste "à examiner tous conflits qui pourraient s'élever .... entre adhérents et le syndicat, veuille bien se saisir de l'affaire VACHER, CATENNACCI et donner éventuellement aux intéressés la possibilité "de faire appel de ( sa ) décision devant le congrès du syndicat".

En effet, cette procédure leur a été refusée par deux fois :

- Une première fois par lettre du 18.4.72 du camarade STRIFFLING
- Une deuxième fois devant le 10ème congrès, où le bureau du congrès refusa d'enregistrer la demande des intéressés, de saisir la commission des conflits.

Les signataires :

D LABBE 

P. ADELL   


P.J. - Lettre de la fédération du 19.9.72  
Extrait des statuts du syndicat  
Lettre du camarade STRIFFLING du 18.4.72.





— LE SYNDICAT EST L'ARME DE TOUS LES TRAVAILLEURS !

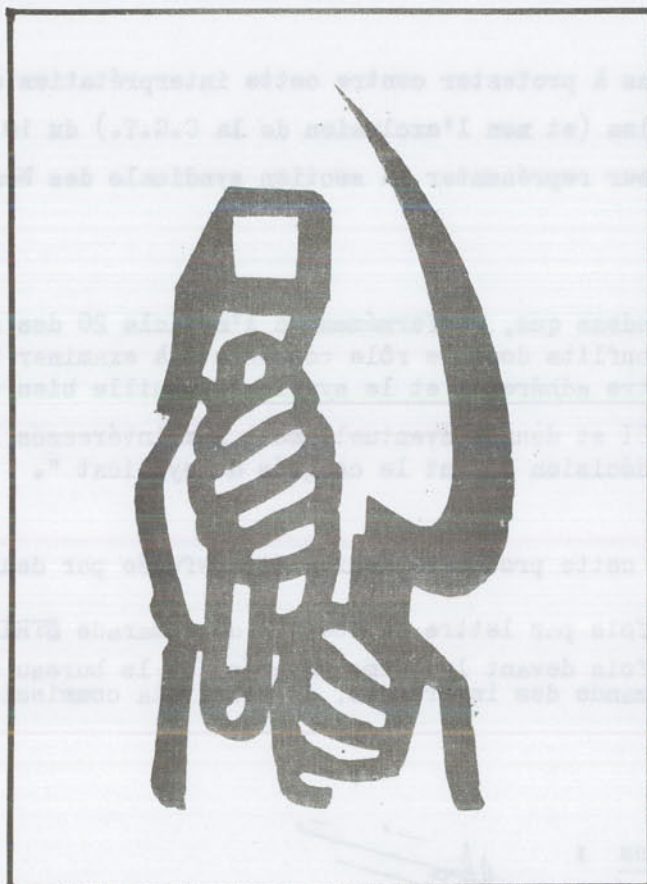
— LE RESPECT DE LA DEMOCRATIE SYNDICALE ET OUVRIERE EST LA CONDITION DE L'UNITE !

— REINTEGRATION DES CAMARADES VACHER ET CATENACCI !

— « ON NE FRAPPE PAS DANS LE DOS DES CAMARADES EN LUTTE CONTRE LE PATRONAT » !

Ci-joint les lettres de licenciement de l'Alsthom de R. Vacher et J. Catenacci.

CONTINUONS LE COMBAT !



Imprimerie Spéciale Supplément à ROUGE No 192.  
Directeur de la publication : Henri Weber.

Toute correspondance : ROUGE, 10 impasse Guéménée, Paris IVème.

# Delle-Alsthom

DÉPARTEMENT APPAREILLAGE ET ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE F. / SIÈGE SOCIAL 130 RUE LÉON-BLUM - 69 VILLEURBANNE / REGISTRE DU COMMERCE RHONE 65 B 161

**ÉTABLISSEMENT DE SAINT-OUEN**

23, RUE DES SATELIERS  
BOÎTE POSTALE 88  
93004 SAINT-OUEN  
TÉLÉPHONE : PARIS (1) 284 56-30  
4 LIGNES GROUPEES  
TÉLÉGRAMMES - TELEX 28238 F  
TRAVAIL SAINT-OUEN  
Chèques Postaux : Paris 8183-17  
VIRÉF.

RECOMMANDE AVEC  
ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur CATENACCI Jean  
107, rue Mouffetard  
75 - PARIS. 5ème

N/REF.  
Direction  
RR/LB

SAINT-OUEN, le 25 Octobre 1972

Monsieur,

Depuis le mois de février 1971, nous avons informé régulièrement le Comité d'Etablissement de la baisse des Commandes à l'Enregistrement et de nos préoccupations pour alimenter l'Etablissement de Saint-Ouen.

Le 31 mars 1972, nous avons consulté le Comité d'Etablissement sur le projet de licenciement collectif qui faisait suite à la décision du Conseil d'Administration du 28 mars 1972 de fermer l'Etablissement de Saint-Ouen.

Afin de limiter au maximum le nombre des licenciements, il a été convenu qu'aucun licenciement n'interviendrait avant la rentrée des congés.

Malgré tous nos efforts, il ne nous a malheureusement pas été possible de vous assurer un reclassement acceptable et nous avons dû demander l'autorisation de licenciement à Monsieur l'Inspecteur du Travail qui nous l'a accordée le 24 octobre 1972.

Nous sommes donc conduits à vous notifier votre licenciement à compter du 31 octobre 1972. Compte tenu de la durée de votre préavis, nous assurerons votre règlement le 31 décembre 1972.

Pendant la période de préavis, vous pourrez vous absenter pour recherche d'emploi pendant 50 heures par mois.

Les heures de recherche d'emploi utilisées seront comptabilisées par le Service de Reclassement. Les heures de recherche d'emploi non utilisées pourront être bloquées avant l'expiration du délai congé et payées sous forme d'une indemnité compensatrice.

Si au cours de votre préavis vous êtes reclassé par nos soins ou si vous partez volontairement, les heures de recherche d'emploi non utilisées le jour du départ ne seront pas indemnisées puisque vous aurez trouvé un nouvel emploi.

Nous regrettons d'être obligés de rompre votre contrat de travail et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

SOCIÉTÉ DELLE-ALSTHOM  
DAE  
Usine de Saint-Ouen  
Le Directeur

# Delle-Alsthom

DÉPARTEMENT APPAREILLAGE ET ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE F. / SIÈGE SOCIAL 130 RUE LÉON-BLUM - 69 VILLEURBANNE / REGISTRE DU COMMERCE RHONE 65 B 161

## ÉTABLISSEMENT DE SAINT-OUEN

23, RUE DES BATELIERS  
BOITE POSTALE 88  
93404 SAINT-OUEN  
TÉLÉPHONE : PARIS (1) 264 58-30  
4 LIGNES GROUPEES  
TÉLÉGRAMMES - TELEX 26238 F  
TRATSAY SAINT-OUEN  
Chèques Postaux : Paris 8193-17

RECOMMANDE AVEC  
ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur Roland VACHER  
58, Bd. Jean Jaurès  
93400. SAINT-OUEN

SAINT-OUEN, le 26 Octobre 1972

N°REF. :  
Direction  
RB/LD

Monsieur,

Depuis le mois de février 1971, nous avons informé régulièrement le Comité d'Etablissement de la baisse des Commandes à l'Enregistrement et de nos préoccupations pour alimenter l'Etablissement de Saint-Ouen.

Le 31 mars 1972, nous avons consulté le Comité d'Etablissement sur le projet de licenciement collectif qui faisait suite à la décision du Conseil d'Administration du 28 mars 1972 de fermer l'Etablissement de Saint-Ouen.

Afin de limiter au maximum le nombre des licenciements, il a été convenu qu'aucun licenciement n'interviendrait avant la rentrée des congés.

Malgré tous nos efforts, il ne nous a malheureusement pas été possible de vous assurer un reclassement acceptable et nous avons dû demander l'autorisation de licenciement à Monsieur l'Inspecteur du Travail qui nous l'a accordée le 24 Octobre 1972.

Nous sommes donc conduits à vous notifier votre licenciement à compter du 31 Octobre 1972. Compte tenu de la durée de votre préavis, nous assurerons votre règlement le 31 Décembre 1972.

Pendant la période de préavis, vous pourrez vous absenter pour recherche d'emploi pendant 50 heures par mois.

Les heures de recherche d'emploi utilisées seront comptabilisées par le Service de Reclassement. Les heures de recherche d'emploi non utilisées pourront être bloquées avant l'expiration du délai congé et payées sous forme d'une indemnité compensatrice.

**DELLE - ALSTHOM**

Si au cours de votre préavis vous êtes reclassé par nos soins ou si vous partez volontairement, les heures de recherche d'emploi non utilisées le jour du départ ne seront pas indemnisées puisque vous aurez trouvé un nouvel emploi.

Nous regrettons d'être obligés de rompre votre contrat de travail et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

SOCIÉTÉ DELLE-ALSTHOM

DAE

Usine de Saint-Ouen  
Le Directeur,

R. BENEUSSAN

C<sup>o</sup> G<sup>o</sup> D'ELECTRICITÉ  
R. C. PARIS 54 B 1809



ALSTHOM  
R. C. PARIS 55 B 7444

R 8692  
SAINT-OUEN  
PRINCIPAL

cur  
017L

362

Delle-Alsthom  
ÉTABLISSEMENT DE SAINT-OUEN  
23, rue des Bateliers  
93 - SAINT-OUEN (France)

SAINT-OUEN  
20 10 72